

Lille, le 24 août 2009

Chère, cher collègue,

Dans les grilles horaires des élèves accueillis en cycle de baccalauréat professionnel trois ans figurent, sur l'ensemble du cycle de formation, 210 heures dédiées à de l'accompagnement personnalisé. Il s'agit là d'un aspect majeur de la rénovation de l'enseignement professionnel. Une mise en place réussie de ce dispositif jouera un rôle essentiel dans le succès de vos élèves.

L'accompagnement personnalisé a pour objet d'apporter un appui individualisé aux élèves en fonction de leurs besoins. Il poursuit plusieurs finalités : favoriser la réussite scolaire, prévenir les redoublements, limiter les abandons de cursus, préparer la réussite à l'examen, favoriser une bonne insertion professionnelle, anticiper une poursuite d'études.

Son premier objectif est d'accompagner tous les élèves dans la réussite de leur seconde professionnelle : il s'agit d'abord d'aider tous ceux qui sont en difficulté par un soutien, une aide personnalisée. Cela évitera les sorties sans qualification. Il doit aussi s'adresser à ceux qui n'affichent pas une réelle motivation afin de les aider à reprendre goût aux apprentissages, voire à reformuler leur projet professionnel.

Le second objectif de cet accompagnement est de permettre à tous les élèves de consolider leur projet professionnel à travers des échanges personnalisés et des compléments de formation.

Dernier objectif, il peut enfin aider à préparer l'après-baccalauréat : la recherche d'emploi, l'insertion professionnelle et, le cas échéant, l'accès à une Section d'Enseignement Supérieur.

En fonction du projet d'établissement, les heures attribuées pour la mise en œuvre de ces dispositifs peuvent être distribuées régulièrement sur les trois années. Elles peuvent également être regroupées sur des périodes de l'année scolaire ou du cycle : par exemple, en début d'année (ou de cycle), afin de faciliter l'insertion d'élèves issus de CAP ; en fin de cycle, elles peuvent favoriser la préparation à l'examen. Il est également possible de cumuler ces heures pour élaborer des actions communes à plusieurs divisions.

Compte tenu de la diversité des filières et diplômes préparés, mais aussi en fonction de la variété des besoins des élèves et de la période de l'année considérée, l'accent pourra être mis sur l'élaboration du projet d'orientation, la mobilisation des savoirs et des méthodes ou sur leur consolidation. Au fur et à mesure de l'année, l'aide reçue par chaque élève est ainsi susceptible d'évoluer.

À titre d'exemple, il pourra être proposé aux élèves des dispositifs visant à :

- Anticiper les difficultés à travers une aide qui favorise la réussite. Il peut s'agir, par exemple, de préparer la séquence présentée ultérieurement au groupe classe à partir d'exercices ou d'activités visant à outiller les élèves pour qu'ils consolident les pré-requis nécessaires et surmontent les difficultés prévisibles.

Rectorat

Inspection de
l'éducation
nationale

Dossier suivi par
Marie France
DETOURNAY
Secrétaire
Téléphone
03 20 15 95 83
Fax
03 20 15 94 05
Mél
marie-france.detournay
@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
59 000 Lille

- Aborder des contenus spécifiques :
 - en proposant un module d'accompagnement afin de poursuivre le cursus engagé ou de faciliter une bifurcation dans un parcours, changement de spécialité ou même de voie professionnelle si nécessaire. Il s'agit, par exemple, de mettre en place un accompagnement personnalisé au cours du 1^{er} trimestre de 1^{ère} professionnelle pour des élèves issus de classes de CAP afin de leur faire acquérir des notions qui n'auraient pas été abordées ou mal assimilées lors du cursus antérieur.
 - en proposant des « dispositifs de consolidation » de durée variable tout le long du parcours, notamment en vue de l'obtention d'un diplôme de niveau V ou du baccalauréat professionnel ou encore de l'entrée dans une Section de Technicien Supérieur.
- Offrir une aide méthodologique dédiée à l'organisation et aux méthodes de travail, aussi bien dans la classe (prise de notes, prise de parole, ...) que pour des travaux personnels (recherche documentaire, fiches de lecture, élaboration de plans détaillés...).
- Construire leur projet professionnel à travers des échanges, des compléments de formation, des travaux de consolidation, une préparation de l'insertion dans la vie professionnelle, une appropriation des techniques de recherche d'emploi.

L'identification des besoins se fait avec différents outils et selon différentes modalités : évaluations diagnostiques, entretiens avec l'élève pour qu'il explicite son projet, qu'il prenne conscience de son potentiel, des compétences acquises ou non acquises, des attitudes favorables ou préjudiciables à sa scolarité. On détermine ainsi, en accord avec l'élève, s'il relève de l'un des dispositifs prévus dans le projet d'établissement.

Cette évaluation initiale est complétée, en cours d'année, par des bilans intermédiaires qui peuvent prendre diverses formes (réunions d'équipes, évaluations disciplinaires, ...).

Ce dispositif d'évaluation en continu sur l'ensemble du cycle de formation permet de définir un parcours de réussite adapté.

La définition de stratégies disciplinaires ou transversales trouve sa source dans la concertation pédagogique et requiert un travail collectif au sein du conseil pédagogique, notamment, pour s'inscrire dans le projet d'établissement.

L'accompagnement personnalisé est assuré par les enseignants dans le cadre des horaires obligatoires. Il se distingue en cela des dispositifs d'accompagnement scolaire conduits par des personnels non enseignants. Quand les deux types d'accompagnement coexistent dans un établissement, il convient de veiller à ce qu'ils soient complémentaires.

Toutes les disciplines peuvent contribuer à l'accompagnement personnalisé mais il ne se réduit pas aux besoins disciplinaires. Certaines actions nécessiteront la constitution de petits groupes (soutien...), d'autres non (préparation à la poursuite d'études...). Certaines disciplines (français, mathématiques, langues vivantes) semblent toutefois particulièrement concernées par des dispositifs de remédiation et d'anticipation pour les élèves en difficulté mais aussi par les modules d'approfondissement dans la perspective d'une poursuite d'études.

La fierté de l'enseignement professionnel, c'est sa tradition d'innovation pédagogique et d'accompagnement au service des élèves. Nous savons, chère et cher collègue, que vous mettrez tout en œuvre pour que l'accompagnement personnalisé favorise la réussite de tous les jeunes scolarisés dans vos établissements.

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
Enseignement Technique,
Enseignement Général
de l'Académie de Lille